

ATTESTATION GENERALE BOUCHONS CHAMPAGNE ET EFFERVESCENTS

La Société **AMORIM FRANCE S.A.S.**, représentée par Monsieur Franck AUTARD, en sa qualité de Directeur Exécutif Amorim France, atteste et certifie :

1. que le marquage des bouchons est réalisé exclusivement au feu ;
2. qu'aucun O.G.M. ni produit issu d'O.G.M. n'est utilisé pour la fabrication et la finition des bouchons en liège (aggloméré + 1, 2 ou 3 rondelles) qu'elle commercialise ;
3. que les bouchons produits au sein de nos unités industrielles ne contiennent pas de BISPHEPOL A ;
4. que les produits finis livrés ne contiennent pas de substances allergènes ;
5. que les produits finis livrés sont exempts de phtalates, tant au niveau du process de fabrication des bouchons qu'au niveau des produits entrant dans leur composition ;
6. que les produits finis livrés ne sont pas ionisés ;
7. que les bouchons Champagne et vins effervescents ne contiennent pas de molécules de type MOSH et MOAH selon les analyses de migration spécifiques réalisées ;
8. que les bouchons Champagne et vins effervescents ne contiennent pas de dioxyde de titane.

Fait pour servir et valoir ce que de droit

A Eysines, le 12 janvier 2021

(Attestation valable pendant 5 ans)

Franck AUTARD
Directeur Exécutif